

Séance du conseil d'administration du 8 décembre 2022**Délibération n°2022- 38 - Budget rectificatif n°2 de 2022**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Considérant que 18 membres sur les 38 membres ayant voix délibérative étaient présents qu'ainsi le quorum était atteint,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 100 ETPT sous plafond et 30 ETPT hors plafond soit un plafond global de 130 emplois ;
- 16 266 421 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 11 986 900 € relatifs au personnel ;
 - o 3 328 621 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 950 900 € relatifs à l'investissement.
- 15 866 421 € de crédits de paiement dont :
 - o 11 986 900 € relatifs au personnel ;
 - o 3 337 235 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 562 286 € relatifs à l'investissement.
- 17 335 199 € de prévision de recettes ;
- solde budgétaire de 1 448 778 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 448 478 € de variation de trésorerie ;
- 1 823 628 € de résultat patrimonial ;
- 2 248 628 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 686 342 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le Président de la séance

Rochalphe DELAUNAY



Nombre de votants (présents et représentés) : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement par l'appui du BR2 2022 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois	(A)		(B)	$(C) = (A) + (B)$
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	En ETPT		Global
	Non permanents	CDI			80
		CDD			-
	S/total EC				1,0
					1
					81
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					
BIATOS	Permanents	Titulaires	20		
	Non permanents	CDI			3
		CDD			26
	S/total BIATOS				49
	Totaux				30
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat					
			100		(5)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Budget 2022 après BR2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

	Dépenses		Recettes	
		Montants		Montants
	AE	CP		
Personnel	11 986 900,00 €	11 986 900,00 €		
dont contributions employeur au CAS Pension			9 848 051,00 €	Subvention pour charges de service public
			22 120,00 €	Autres financements de l'Etat
			125 000,00 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 328 621,00 €	3 337 235,00 €	5 093 347,00 €	Autres financements publics
			2 063 945,00 €	Recettes propres
			-	-
			-	Recettes fléchées **
			-	Financements de l'Etat fléchés
			182 736,00 €	Autres financements publics fléchés
Investissement	950 900,00 €	562 286,00 €	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	16 266 421,00 €	15 886 421,00 €	17 335 199,00 €	TOTAL DES RECETTES
				- € Solde budgétaire (déficit)
				1 448 778,00 €

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)